



## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Portant commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'urbanisme**  
**M. Frank RAVOTTI**

**Le Maire de la Commune de Le Val (Var),**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.480-1 et suivants ainsi que ses articles R.610-1 et suivants du code de l'urbanisme,

**CONSIDERANT** que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner Monsieur Frank RAVOTTI, agent de la police municipale, pour constater les infractions aux règles d'urbanisme,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Monsieur Frank RAVOTTI est désigné pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

#### Article 2 :

Avant d'entrer en fonction Monsieur Frank RAVOTTI devra prêter serment devant le Tribunal d'instance de Brignoles dans lequel il devra jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

#### Article 3 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Une ampliation de cet arrêté de commission sera communiquée au Préfet, au Président du Tribunal d'instance ainsi qu'au responsable des forces de l'ordre étatique territorialement compétent.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage.

Fait à LE VAL, le 23 septembre 2025

Le Maire,  
Jérémy GIULIANO

A blue ink signature of the Mayor's name, Jérémy GIULIANO.

Notifié le : 29/09/25

Nom et signature de l'intéressé :

RAVOTI Franck

A handwritten signature of the name RAVOTI Franck.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de son affichage.